

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2016-72 du 21 novembre 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1631027S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-02 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre TIBERGHIEU, directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 26 novembre au 4 décembre 2016 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TIBERGHIEU, M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 novembre 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS